

**RÈGLEMENT NUMÉRO 057-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMÉRO 004-2013**

**PRÉAMBULE**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**LOTISSEMENT**

2. Le règlement de lotissement numéro 004-2013 est modifié par l'insertion, à la suite de l'article 7.1.5, du chapitre suivant :

**« CHAPITRE 7.2 DISPOSITIONS RELATIVES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT  
D'ENSEMBLE**

---

**7.2.1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES C11, H11, H25, H26 ET P4**

Les zones C11, H11, H25, H26 et P4 font partie intégrante d'un plan d'aménagement d'ensemble. En plus des dispositions contenues aux articles 5.1.1 à 5.2.2 du présent règlement, dans ces zones, tout projet de lotissement doit respecter les éléments faisant partie de ce plan et qui sont illustrés sur le plan de l'annexe A du présent règlement:

1. Le tracé des rues;
  2. Le tracé du sentier piéton;
  3. La configuration des lots et des ilots;
  4. Le nombre de lots projetés par zone. ».
3. L'annexe A est créée. Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

4. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

---

MICHEL LAROCHELLE,  
MAIRE

---

ME KATHERINE BEAUDOIN,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Avis de motion : 2 octobre 2018

Adoption du premier projet de règlement : 2 octobre 2018

1<sup>re</sup> transmission à la MRC : 4 octobre 2018

Avis public de l'assemblée publique de consultation : 24 octobre 2018

Assemblée publique de consultation : 1<sup>er</sup> novembre 2018

Adoption du deuxième projet de règlement : 5 novembre 2018

2<sup>e</sup> transmission à la MRC : 8 novembre 2018

Avis public des demandes référendaires : 25 novembre 2018

Adoption définitive : 3 décembre 2018

3<sup>e</sup> transmission à la MRC : 6 décembre 2018

Certificat de conformité de la MRC : 13 décembre 2018

Avis public d'entrée en vigueur : 13 mars 2019

# ANNEXE 1

## ANNEXE A

